

CONDITIONS GÉNÉRALES

de Prestation de Services et de Vente

Version applicable au 1er décembre 2025

L'Entreprise **MASSOUD Nelly, Nelly Photographies, Ridet n°1 576 792.001**, a pour activité : photographe et reportage, photographe scolaire ; retouche et traitement d'images numériques ; création digitale (faire-part, invitation, carte de remerciement, album photo, montage) ; vente d'impression sur différents supports : album photo, photos, mugs, magnets, porte-clés, puzzles, calendriers, coque téléphone, carte postale, etc ; vente de clés USB contenant les images numériques ; vente de bons cadeau ; atelier cyanotype.

ARTICLE 1 – APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Sauf stipulations contraires contenues dans un écrit spécifique entre l'Entreprise MASSOUD Nelly, Nelly Photographies et le Client, toutes les prestations et vente de l'Entreprise MASSOUD Nelly, Nelly Photographies sont soumises aux présentes conditions générales.

Le fait de passer commande (notamment en signant un devis) implique la reconnaissance par le Client qu'il a eu connaissance et qu'il accepte sans réserve les présentes conditions générales.

ARTICLE 2 – CONCLUSION DU CONTRAT

Le contrat de prestation de service est conclu par le retour du devis de l'Entreprise MASSOUD Nelly, Nelly Photographies signé sans réserve par le Client avec la mention « bon pour accord ».

Dès la conclusion du contrat, les commandes du Client ont un caractère ferme et irrévocable :

- Dès signature du devis avec la mention manuscrite d'acceptation, le Client est engagé et la commande est définitive.
- Une commande validée par le devis ne peut pas être annulée. L'acompte versé n'est pas restitué au Client, et le Client demeure redevable du solde de la facture.

Les devis de l'Entreprise MASSOUD Nelly, Nelly Photographies sont établis sur la base du tarif en vigueur au moment de leur établissement. Leur durée de validité est de trente (30) jours à compter de leur établissement.

Si en cours d'exécution de la commande, des commandes complémentaires non prévues au devis sont sollicitées par le Client, un nouveau devis devra être établi et signé par les deux parties.

ARTICLE 3 – PRESTATIONS, TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Photographe et reportage

Prestation	Durée / Personnes	Photos livrées	Tarif
Shooting Lifestyle	1h30 – jusqu'à 4 pers.	40 images	30 000 F CFP
Portrait Corporate	30 min – 1 personne	10 images	10 000 F CFP
Portrait Studio à domicile	3h – 1 personne	25 images	A partir de 30 000 F CFP
Mini séance	45 min – jusqu'à 4 pers.	15 images	12 000 F CFP
<i>Supplément personne supplémentaire : 1 000 F CFP / personne</i>			
Photographe scolaire	Sur place	À l'unité	Sur facture
Mariage, Baptême, Communion, Évènements	—	—	Sur devis

Pour les prestations de photographe et de reportage, un acompte de 30 % est à régler à la réservation. À défaut d'acompte, aucun engagement n'est formé pour l'Entreprise MASSOUD Nelly, Nelly Photographies.

Mise à disposition des photos durant 6 mois sur une galerie privée en ligne.

Les formats numériques possibles sont : MDI Moyenne Définition d'impression 240 DPI/2500 pixels bord long ; HDI Haute Définition d'impression 300 DPI/5500 pixels bord long.

Le règlement peut être réalisé par chèque, espèces ou virement bancaire. En cas de règlement par virement, celui-ci doit être réalisé 3 jours ouvrables avant la réalisation de la prestation. Le solde doit être réglé au plus tard au jour de la prestation. La remise du support ne pourra être réalisée qu'après règlement complet.

Album photos

Remise d'un livre rigide de 40 pages maximum au format A4 horizontal. Un aperçu numérique est envoyé dans un délai maximum de 6 semaines après le règlement intégral du solde du devis.

Le client pourra demander jusqu'à 3 modifications. Au-delà, les modifications sollicitées seront facturées au tarif horaire de 10 000 F CFP/heure. L'album photo ne sera remis qu'après paiement intégral de la facturation complémentaire.

Fichiers numériques HD

Les formats numériques haut définition (HD) sont remis via transfert ou clé USB. Les caractéristiques de ces fichiers sont : 300 DPI/5500 pixels sur bord long, profil colorimétrique sRGB, impression possible jusqu'au 60x90cm.

Tarifs à l'unité et par lot

Prestation	Tarif
1 photo HD	2 500 F CFP
Lot de 5 photos HD	10 000 F CFP
Lot de 10 photos HD	18 000 F CFP
Lot de 50 photos HD	60 000 F CFP

Galerie complète en HD

Prestation	Tarif
Mini-séance (jusqu'à 15 photos)	25 000 F CFP
Shooting classique (jusqu'à 40 photos)	40 000 F CFP
Événement (mariage, baptême, communion...)	Sur devis

« C'est dans la boîte »

Photo montage de 6 ou 9 photos montées sur une seule image. Tarif sur devis.

Les formats numériques possibles sont : HD web 240 DPI/2500 pixels bord long ; Basse définition web 240 DPI/1920 pixels bord long ; HDI Haute définition d'impression 300 DPI/5500 pixels bord long.

Créations digitales et ventes d'impressions

Le paiement du prix doit intervenir en totalité lors de la commande ou de la signature du devis.

La vente d'impression ne concerne que les photographies prises par l'Entreprise MASSOUD Nelly, Nelly Photographies. À titre exceptionnel, des cartes d'invitation, faire-part et remerciement peuvent contenir des photographies ou images transmises par le Client.

Bon cadeau

Le Client peut acheter à l'Entreprise MASSOUD Nelly, Nelly Photographies un bon cadeau pour offrir une prestation. Le coût est celui de la prestation.

En cas de modification de la zone du shooting ou du reportage, un supplément sera facturé au bénéficiaire au titre des frais de déplacement (voir article 4). La prestation ne sera réalisée que si les frais de déplacement ont été préalablement réglés.

En cas de modification du nombre de personnes à photographier, un supplément sera facturé au bénéficiaire en conséquence (voir tarifs ci-dessus).

La durée de validité du bon cadeau est de 1 (UN) an.

Atelier Cyanotype

Le prix de la prestation dépend du nombre de participants et du matériel nécessaire à la réalisation : prix sur devis.

Le paiement de la prestation doit intervenir en totalité préalablement à son accomplissement. Par exception, si la prestation est réglée par un établissement scolaire ou par le biais d'une subvention, le paiement pourra être réalisé postérieurement à l'accomplissement de la prestation. En cas de subvention, le paiement doit être réalisé dès l'obtention de celle-ci.

ARTICLE 4 – FRAIS DE DÉPLACEMENT ET D'HÉBERGEMENT

Des frais de déplacement sont appliqués en fonction des zones :

Zone	Tarif	Note
La Foa (Pierrat, Pocquereux, Lebris, Popydéry), Bourail (Roche Percée)	1 000 F CFP	
Ouano, Beupré, Deva, Poé	2 000 F CFP	
Boulouparis, Canala, Kouaoua	3 000 F CFP	
Tontouta, Poya	4 000 F CFP	
Thio	5 000 F CFP	
Houaïlou, Païta, Dumbéa	6 000 F CFP	**
Nouméa, Mont-Dore Nord, Plum, Pouembout, Koné	6 500 F CFP	**
Prony, Voh	8 500 F CFP	*
Yaté, Poindimié, Touho	10 000 F CFP	*
Koumac	12 000 F CFP	*
Hienghène	13 000 F CFP	*
Oueghoa, Poum	15 000 F CFP	*
Autres zones	Sur devis	

* Hébergement en supplément.

** Hébergement en supplément si la prestation commence avant 8h et/ou se termine après 19h, et/ou si prestations 2 jours consécutifs.

Frais d'hébergement : 10 000 F CFP/nuit + 1 500 F CFP petit déjeuner + 2 000 F CFP par repas.

ARTICLE 5 – PRIX

Le prix est celui spécifié dans les présentes CGV, le devis ou le contrat de prestation de service. Sauf stipulations particulières dans le devis ou le contrat, le prix s'entend HT pour les professionnels et TTC pour les particuliers, étant précisé que l'Entreprise MASSOUD Nelly, Nelly Photographies établit des devis et factures en franchise de TGC.

ARTICLE 6 – RETARD DE PAIEMENT

Tout retard de paiement entraînera de plein droit et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, conformément à l'article L 441-6 du Code de Commerce, le paiement d'intérêts de retard égaux à 3 (trois) fois le taux de l'intérêt légal. Les intérêts de retard courront du jour de l'échéance jusqu'au jour du complet paiement.

Le non-paiement d'une seule facture à son échéance autorisera l'Entreprise MASSOUD Nelly, Nelly Photographies à suspendre ou résilier de plein droit toutes les commandes en cours émanant du Client et à refuser de nouvelles commandes de la part dudit Client.

L'Entreprise MASSOUD Nelly, Nelly Photographies se réserve le droit de conserver les acomptes antérieurement versés par le Client, sans préjudice du droit de réclamer tous dommages et intérêts supplémentaires.

ARTICLE 7 – FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable des retards dans l'exécution et/ou de l'inexécution en tout ou partie de ses obligations si ce retard ou cette inexécution est dû à la survenance d'un cas de force majeure ou cas fortuit défini comme un événement extérieur à la volonté de la partie empêchée, que cette dernière ne pouvait raisonnablement être tenue de prévoir, ni éviter ou surmonter, et dans la mesure où sa survenance rend impossible l'exécution des obligations.

ARTICLE 8 – COMMANDE NON HONORÉE

Si pour quelque cause que ce soit (hors cas de force majeure ou cas fortuit) l'Entreprise MASSOUD Nelly, Nelly Photographies ne parvenait pas à honorer la commande, le Client aurait le choix entre :

- La réalisation de la prestation à une date ultérieure convenue d'un commun accord entre le Prestataire et le Client ;
- Le remboursement de l'acompte ou des acomptes versés ;
- Un avoir d'un montant équivalent à celui de l'acompte ou des acomptes versés.

En cas de force majeure ou cas fortuit pour l'Entreprise MASSOUD Nelly, Nelly Photographies, le Client aurait le choix entre :

- La réalisation de la prestation à une date ultérieure convenue d'un commun accord entre le Prestataire et le Client ;
- Un avoir d'un montant équivalent à celui de l'acompte ou des acomptes versés.

ARTICLE 9 – REPORT À LA DEMANDE DU CLIENT

Dans le cas où le Client sollicite un report de date de réalisation de la prestation commandée, le Client et l'Entreprise MASSOUD Nelly, Nelly Photographies conviennent ensemble d'une nouvelle date d'intervention. Le report ne peut pas dépasser une durée de 1 (UN) an après le versement de l'acompte.

La prestation devra être réalisée dans un délai maximal de 1 (UN) an à compter du versement de l'acompte. À défaut d'accord, l'acompte versé ne sera pas restitué au Client.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ

Sauf faute grave de l'Entreprise MASSOUD Nelly, Nelly Photographies dans l'accomplissement de sa prestation, la responsabilité de l'Entreprise MASSOUD Nelly, Nelly Photographies ne saurait être engagée pour quelque cause que ce soit, aussi bien du fait de Mme MASSOUD Nelly que des biens dont elle a la garde.

Dans le cas des Ateliers cyanotypes, il est précisé que le Client reste responsable de la supervision des participants, qu'ils soient majeurs ou mineurs, et qu'en cas d'accident matériel ou corporel, notamment sur un participant, la responsabilité de l'Entreprise MASSOUD Nelly, Nelly Photographies ne saurait être engagée.

ARTICLE 11 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT À L'IMAGE

L'Entreprise MASSOUD Nelly, Nelly Photographies conserve son droit d'auteur sur les images numériques et photos transmises au Client : ainsi, le Client doit mentionner le nom de « Nelly Photographies » si celui-ci venait à imprimer ou diffuser ces images numériques ou photos sur quelques supports que ce soit.

L'Entreprise MASSOUD Nelly, Nelly Photographies dispose d'une page Facebook, Instagram et d'un site internet comportant des photos de ses prestations. L'Entreprise MASSOUD Nelly, Nelly Photographies doit informer le Client que les photos pourront être mises en ligne. La publication des photos ne pourra intervenir qu'avec l'accord préalable du Client. Ces règles s'appliquent quel que soit le réseau social utilisé, en cas de diffusion sur le site internet de l'Entreprise Nelly Photographies et sur un support papier.

S'agissant des ateliers cyanotypes, les œuvres réalisées par les participants demeurent leur propriété intellectuelle. L'Entreprise MASSOUD Nelly, Nelly Photographies doit informer les participants et le Client que l'Entreprise MASSOUD Nelly, Nelly Photographies pourra diffuser en ligne et sur les réseaux sociaux ou dans un support papier ces réalisations à des fins de communication. À défaut d'opposition écrite, les participants et/ou le Client acceptent que ces photos soient publiées ou reproduites à des fins de communication.

La publication de photos du déroulement de l'atelier prises par l'Entreprise MASSOUD Nelly, Nelly Photographies ne pourra intervenir qu'avec l'accord écrit et préalable du Client ou des participants et de leur représentant le cas échéant.

ARTICLE 12 – CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPÉTENCE

Tout litige qui pourrait s'élever au sujet de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation des contrats conclus entre l'Entreprise MASSOUD Nelly, Nelly Photographies et le Client, et qui ne pourrait pas être résolu à l'amiable, sera de la compétence exclusive du Tribunal compétent de Nouméa.

ARTICLE 13 – NULLITÉ – INAPPLICABILITÉ

Dans l'hypothèse où certaines des dispositions des présentes conditions viendraient à être annulées ou ne pourraient être appliquées pour quelque motif que ce soit, toutes les autres dispositions dudit document resteront valables.

ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les accepter sans réserve en signant tout devis ou contrat de prestation établi par l'Entreprise MASSOUD Nelly, Nelly Photographies.

La Photographe

Nelly Massoud

Le Client*Précédée de la mention « Lu et approuvé »*

Date : _____

Date : _____

Signature :

Signature :